



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECW/AFC/XXXIV/1
Original : Anglais
Date : 10 novembre 2023**

TRENTE-QUATRIÈME (34^{ème}) RÉUNION DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, Nigeria. 1^{er} au 10 novembre 2023

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Novembre 2023

I. INTRODUCTION

1. La trente-quatrième (34^{ème}) réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) s'est tenue à Abuja, en République fédérale du Nigéria, du 1^{er} au 10 novembre 2023.
2. Les États membres suivants y étaient représentés :
 - la République du Bénin ;
 - la République du Cabo Verde ;
 - la République de Côte d'Ivoire ;
 - la République de Gambie ;
 - la République du Ghana ;
 - la République de Guinée Bissau ;
 - la République du Liberia ;
 - la République Fédérale du Nigeria ;
 - la République du Sénégal ;
 - la République de Sierra Leone ; et
 - la République Togolaise.
3. Le Burkina Faso et les Républiques de Guinée, du Niger et du Mali n'y ont pas participé en raison de leur suspension de tous les organes de la CEDEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
4. Les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO suivantes étaient également représentées :
 - la Commission de la CEDEAO ;
 - le Parlement de la CEDEAO ;
 - la Cour de justice de la Communauté ;
 - l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
 - le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
 - la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
 - le Bureau de l'Auditeur Général.
5. Une liste des participants est jointe à l'**annexe I** du présent rapport.

A. SÉANCE D'OUVERTURE

6. La séance d'ouverture a été marquée par les allocutions de la Vice-présidente et du Commissaire aux Services internes, pour le compte de la Commission de la CEDEAO, avant le discours d'ouverture du Président du Comité de l'Administration et des Finances (CAF).
7. Dans son allocution de bienvenue, la Vice-présidente de la Commission, **S.E. Damtien L. Tchintchibidja**, a transmis les salutations chaleureuses du Président de la Commission, Son

Excellence Dr. Omar Aliou Touray, et de tous les membres de l'équipe dirigeante de la CEDEAO, à l'ensemble des participants à la 34^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances.

8. La Vice-présidente a exprimé la reconnaissance de l'équipe dirigeante de la CEDEAO à Son Excellence le Président Bola Ahmed Tinubu, Président de la République Fédérale du Nigeria et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, au Peuple et au Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria pour les excellents moyens mis à disposition afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

9. Elle a réitéré l'engagement de la Commission à réaliser ses objectifs stratégiques 4X4 qui s'alignent sur la Vision 2050 de la CEDEAO, pour répondre aux besoins des citoyens de la communauté, avec pour objectif primordial d'améliorer le niveau de vie des citoyens de la communauté et de promouvoir la stabilité et le développement économique à travers la région.

10. Pour conclure, la Vice-présidente a tenu à assurer au CAF que la plus grande diligence avait été observée dans le cadre de la préparation du budget 2024 de la Communauté, afin de garantir l'utilisation judicieuse des ressources communautaires, tout en prenant en considération les orientations stratégiques de la Vision 2050 de la CEDEAO ainsi que les dispositions du Règlement financier de la CEDEAO. Elle a ensuite souhaité aux délégués du CAF des délibérations fructueuses.

11. Prenant la parole à son tour, le Commissaire aux Services internes à la Commission de la CEDEAO, Professeur Nazifi Abdullahi Darma, a souhaité la fraternelle bienvenue à l'ensemble des participants et un séjour paisible à Abuja. Il a ensuite invité le CAF à examiner en toute impartialité les points inscrits à l'ordre du jour, puis leur a souhaité des délibérations fructueuses.

12. Dans son allocution, le Président du Comité de l'Administration et des Finances, Ambassadeur Yakubu A. Dadu, Chef du Bureau National de la CEDEAO au Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants à la 34^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances.

13. Il a souligné le rôle clé du CAF, chargé d'examiner en profondeur les processus de la CEDEAO, notamment en ce qui concerne les finances et l'administration générale de ses différentes institutions. En outre, le Président du CAF a rappelé aux participants que la session de fin d'année offre l'occasion aux différentes institutions de présenter leur budget au Comité pour examen, en prélude à son adoption par le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

14. Tout en mettant l'accent sur certains des points de l'ordre du jour devant être examinés, il a invité les membres du Comité, dans l'exercice de leur mandat en tant qu'experts, de procéder à un examen rigoureux et détaillé des points présentés afin de faciliter le travail du Conseil des ministres. Il a souligné que le prélèvement communautaire demeure la principale source de financement des institutions communautaires et a appelé à garder à l'esprit les intérêts primordiaux des citoyens de la Communauté qui paient le prélèvement, au cours des délibérations. Partant, l'Ambassadeur Dadu a ajouté que le Comité a la responsabilité collective de veiller à ce que, dans le cadre du projet de budget consolidé 2024, un ratio d'environ 70:30 soit

maintenu entre les programmes et les coûts de fonctionnement, compte tenu de la diminution des ressources de la Communauté.

15. Il a conclu son intervention en appelant à des discussions franches au cours des délibérations dans l'intérêt de la Communauté, puis a déclaré ouverts les travaux de la 34^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances.

16. Des copies intégrales de ces discours sont jointes à l'**annexe II** du présent rapport.

III. ELECTION DU BUREAU

17. Le Bureau suivant a été constitué pour les besoins de la réunion :

- Président - République fédérale du Nigeria
- Rapporteurs - République de Guinée-Bissau
- République du Sénégal

IV. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

18. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendement :

A. SÉANCE D'OUVERTURE

- i. Allocution de la Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO
- ii. Mot du Commissaire aux Services Internes
- iii. Discours d'ouverture du Président du Comité de l'Administration et des Finances
- iv. Élection du Bureau
- v. Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail

B. POINTS POUR DISCUSSION

- vi. Présentation et examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Tâches assignées aux Institutions de la Communauté par la 33^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances
- vii. Présentation et examen du Rapport sur la situation financière de la Communauté au 30 septembre 2023
- viii. Présentation et examen du Rapport sur l'état de mise en œuvre des dispositions du Protocole sur le Prélèvement communautaire par les Etats membres
- ix. Présentation et examen du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2024-2026 et du Budget consolidé des institutions de la CEDEAO
- x. Présentation et examen d'un Mémoire spécial relatif au Programme d'immersion de jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO

- xi. Mémoire relatif à la révision de la Décision A/DEC.2/06/17 portant établissement des critères et des procédures d'attribution du Prix d'Excellence de la CEDEAO
- xii. Mémoire sur l'état de mise en œuvre du Fonds régional de stabilisation et de développement de la CEDEAO
- xiii. Mémoire de justification de la demande de paiement d'un montant forfaitaire pour l'expédition des effets personnels et objets mobiliers des membres du personnel
- xiv. Mémoire sur l'état d'avancement des Recrutements
- xv. Mémoire relatif aux coûts de fonctionnement de la Commission de la CEDEAO
- xvi. Mémoire faisant le point sur la situation des conversions des membres du personnel

C. POINTS POUR INFORMATION

- xvii. Présentation du Rapport annuel 2023 de l'Auditeur Général

D. DIVERS

- xviii. Examen et discussion des points présentés au Comité
- xix. Visite de courtoisie de **S.E. Dr Omar Alieu Touray**, Président de la Commission

E. ADOPTION DU RAPPORT

- xx. Adoption du Rapport de la réunion

F. SÉANCE DE CLÔTURE

- xxi. Motion de Remerciements
- xxii. Allocution de clôture du Président du CAF.

V. RÉSULTAT DES TRAVAUX

B. POINTS POUR DISCUSSION

Point 1: Présentation et examen du Rapport sur l'état d'avancement des Tâches assignées aux institutions de la Communauté par la 33ème Réunion du Comité de l'Administration et des Finances

19. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la CEDEAO par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de sa 33^{ème} réunion tenue du 2 au 4 juillet 2023 à Bissau, en Guinée Bissau.

20. À la suite de la présentation et après avoir obtenu des éclaircissements sur les questions soulevées, le CAF a observé que sa directive relative à la fourniture d'explications sur les défis posés par la mise en œuvre des tâches assignées ainsi qu'à l'amélioration du contenu narratif des actions menées, n'avait pas été respectée. Le CAF a également souligné la nécessité de lier

l'approbation du budget à la performance des divers départements en matière de mise en œuvre des tâches assignées. Il a donc invité la Commission à veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans les prochains rapports.

21. Le CAF a également formulé les recommandations spécifiques suivantes :
- a. La Commission doit veiller au respect du délai de quinze (15) jours ouvrables conformément au Règlement intérieur du CAF, pour le téléchargement des documents de travail destinés aux réunions. Les documents non mis à disposition dans ce délai ne seront pas examinés au cours des réunions.
 - b. Le Président du CAF et le Commissaire aux Services internes s'emploieront à mettre en place un mécanisme de collaboration, pour le suivi des tâches assignées ainsi que l'établissement de rapports.
 - c. La Commission doit expliquer, dans la colonne du modèle de rapport prévue à cet effet, les raisons pour lesquelles les tâches n'ont pas été exécutées.
22. Suite à ces observations, le CAF a approuvé le rapport sur les tâches assignées lors de sa 33^{ème} réunion.

Point 2 : Présentation et examen du rapport sur la Situation financière de la Communauté au 30 septembre 2023

23. La Commission a présenté le rapport sur la situation financière de la Communauté au 30 septembre 2023. Elle a indiqué à ce propos que, lors de sa 89^e Session ordinaire tenue à Abuja les 7 et 8 décembre 2022, le Conseil des Ministres avait examiné et approuvé, pour l'exercice 2023, un budget communautaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, à la somme de 418 072 409 UC.

24. S'agissant de la structure, les recettes du prélèvement communautaire restent la principale source de financement de la CEDEAO, constituant 69,2 % du budget approuvé. Au titre des dépenses, la part la plus importante (87,6 %) continue d'être réservée aux institutions.

25. La Commission a également informé le CAF qu'au 30 septembre 2023, un montant total de **203 293 027 UC** avait été mobilisé, soit un taux de mobilisation de **48,63 %**, qui se décompose comme suit :

- (i) 66 479 669 UC au titre du prélèvement communautaire, provenant de tous les États membres, soit un taux de mobilisation de 42,85 %.
- (ii) 57 265 268 UC reçus au titre des arriérés du prélèvement communautaire, soit 93,37 % du budget approuvé.
- (iii) Un taux d'utilisation de 100 % des soldes de fin d'exercice.
- (iv) 416 908 UC au titre des Autres recettes, soit un taux de mobilisation de 79,69 %.
- (v) 6 430 584 UC provenant des fonds extérieurs, en faveur de la **Commission**, de l'**OOAS** et du **GIABA**.

Tableau 1 : Exécution du budget approuvé

Chapitres	Budget 2023 approuvé	Recettes effectives 30 septembre 2023 (en UC)	Recettes réelles (en %)
Prélèvement communautaire	155 131 584	66 479 669	42,85 %
Soldes bancaires de fin d'exercice	72 700 598	72 700 598	100,00 %
Arriérés au titre du prélèvement communautaire	61 332 944	57 265 268	93,37 %
Autres recettes	523 186	416 908	79,69 %
Recettes provenant de sources extérieures	128 384 097	6 430 584	5,01 %
Total Recettes	418 072 409	203 293 027	48,63 %
Chapitres	Budget 2023 approuvé	Dépenses réelles 30 septembre 2023 (en UC)	Taux des dépenses réelles (en %)
Institutions	366 254 681	173 683 862	47,42 %
Obligations statutaires	11 257 750	4 592 002	40,79 %
Programmes spéciaux et interventions	18 720 190	2 710 311	14,48 %
Paix et sécurité	21 839 788	5 678 501	26,00 %
TOTAL	418 072 409	186 664 676	44,65 %

26. Au titre des dépenses, seulement 44,65 % de celles prévues ont été effectuées, ce qui représente un montant de 186 664 676 UC contre 418 072 409 UC, dont 173 683 862 UC ont été consommées par les institutions, 4 592 002 UC par les obligations statutaires, 2 710 311 UC par les programmes spéciaux et interventions et 5 678 501 UC par les opérations pour la paix et la sécurité.

27. Après les clarifications apportées par la Commission, le CAF a pris note du rapport présenté.

28. A la suite de délibérations approfondies, le CAF a formulé les observations et recommandations ci-après :

- a. Les États membres doivent s'engager à reverser à la Commission, en temps opportun, les sommes perçues au titre du prélèvement communautaire.
- b. Compte tenu de la baisse du produit du prélèvement communautaire, ainsi que de la situation économique prévalant dans les États membres, d'autres sources de financement des institutions de la Communauté devront être explorées par la Commission.
- c. A cet égard, les institutions de la Communauté et les États membres doivent entamer des discussions en vue d'envisager des solutions de financement alternatives pour les

institutions et les programmes communautaires. À cette fin, la Commission et la BDC doivent engager des consultations en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la possibilité d'allouer 10% du produit du prélèvement communautaire à la BDC pour un éventuel investissement, et en faire rapport au CAF lors de sa réunion à mi-parcours 2024.

- d. De plus, il est grandement nécessaire de veiller à l'utilisation judicieuse des ressources communautaires par les Institutions.
- e. La méthodologie utilisée pour établir les rapports concernant les reversements du produit du prélèvement communautaire doit être harmonisée dans l'ensemble des États membres.

Point 3 : Présentation et examen du rapport sur l'état de la mise en œuvre des dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire par les États membres.

29. La Commission a présenté le rapport sur le prélèvement communautaire au 30 septembre 2023. Elle a indiqué à ce sujet que des missions techniques sur le prélèvement communautaire ont été dépêchées dans huit (8) États membres pour évaluer les conditions d'application du Protocole y relatif et les modalités de collecte et de dépôt des recettes, confirmer le reversement régulier des montants collectés dans le compte de la CEDEAO auprès des banques centrales et confirmer l'application du taux de prélèvement de 0,5% sur les importations de biens destinés à la consommation domestique. Dans ce cadre, la Commission a noté que les dispositions du Protocole ont été correctement appliquées dans les États membres visités, à l'exception de quelques cas d'octroi d'exonérations indues.

30. Pour l'exercice 2023, la Commission a effectué des missions de haut niveau en République du Bénin, en République du Cabo Verde, en République du Libéria et en République fédérale du Nigéria. Les missions au Bénin et au Cabo Verde ont été effectuées par le Président de la Commission de la CEDEAO. Les autorités du Bénin ont donné l'assurance qu'elles acquitteront leurs arriérés dans les meilleurs délais. Le gouvernement du Cabo Verde a convenu d'entreprendre le reversement du produit de son prélèvement à compter de janvier 2024. Il s'est également engagé à proposer un plan de remboursement des arriérés au titre du prélèvement communautaire, en accord avec la Commission de la CEDEAO.

31. Le CAF a également été informé du degré de conformité atteint par les États membres, en ce qui concerne l'application des dispositions de l'article 12 de l'acte additionnel relatif au prélèvement communautaire, pour ce qui est du taux de dépôt. Huit (8) États membres seulement procèdent régulièrement au reversement du produit du prélèvement, tandis que deux (2) autres n'ont effectué aucun versement à ce titre. Concernant la présentation des rapports d'évaluation et des relevés bancaires, la Commission a indiqué que tous les États membres étaient à jour sur ce point, soulignant toutefois que plusieurs d'entre eux n'ont toujours pas soumis leurs rapports d'évaluation pour 2023.

32. Les missions techniques sur le terrain ont permis de formuler les recommandations provisoires suivantes :

- a. Mettre en place un système harmonisé d'exonération du prélèvement communautaire sur les équipements militaires afin d'éviter un traitement au cas par cas par les États membres.
- b. Effectuer périodiquement les missions de prélèvement communautaire dans les États membres afin d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du protocole et une mobilisation adéquate des ressources communautaires.
- c. Envisager l'interconnexion des autorités douanières des États membres afin de limiter la fraude et d'accroître les ressources communautaires.
- d. Œuvrer en faveur de l'harmonisation des textes relatifs au Prélèvement communautaire de la CEDEAO et au Prélèvement communautaire de Solidarité de l'UEMOA, notamment en ce qui concerne les produits pétroliers.

33. L'analyse des tendances, en ce qui concerne les montants budgétisés pour les recettes et les reversements, par rapport aux chiffres réels enregistrés au cours des cinq dernières années, montre que le montant réel perçu au titre du prélèvement communautaire pour l'année 2022 s'élève à **170 050 534,00 UC** contre des prévisions initiales de **247 769 428,00 UC**. Ce montant représente un taux d'exécution de 69% au 30 septembre 2023. La position cumulée, pour la période de 2003 au 30 septembre 2023, dégage un solde total en suspens de **597 521 556,00 UC**.

34. La Commission continue de remplir son mandat en ce qui concerne le suivi de l'application par les États membres du protocole sur le prélèvement communautaire. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre des conditions d'application et de gestion du prélèvement communautaire conformément à l'acte additionnel. Toutefois, le rapport a mis en évidence certaines des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre dudit acte. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations suivantes restent d'actualité :

- a. Les États membres doivent cesser d'appliquer le prélèvement à certains produits (exemptions non approuvées).
- b. Toutes les banques centrales doivent respecter le délai de transmission des relevés bancaires, à savoir au plus tard le 5 de chaque mois.
- c. Tous les États membres doivent soumettre leurs rapports d'évaluation mensuellement, comme indiqué dans l'Acte additionnel.
- d. Les États membres doivent prendre en compte les recommandations liées aux questions transversales soulevées par les missions techniques successives.

35. En conclusion, le rapport note que l'Acte additionnel relatif au prélèvement communautaire institué par le Traité révisé a répondu aux attentes. Les recettes issues de ce prélèvement continuent de financer 80 à 85 % du budget annuel des programmes et projets communautaires. Toutefois, des problèmes subsistent, en ce qui concerne l'application d'exclusions et d'exemptions injustifiées par certains États membres, ainsi que le non-dépôt ou le reversement partiel du produit du prélèvement communautaire. Il s'agit là d'une privation de ressources nécessaires qui pourraient, dès lors qu'elles sont bien exploitées, permettre

d'augmenter les recettes de la Communauté et de fournir davantage de financement aux programmes et projets communautaires.

36. Le CAF a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes après de nouvelles délibérations :

- a. Les Etats membres doivent veiller au respect des dispositions du Protocole sur le Prélèvement communautaire, en s'assurant du reversement en temps opportun du produit du prélèvement à la Commission.
- b. Les Etats membres doivent s'assurer de la soumission en temps opportun des rapports d'évaluation. La Commission devra adopter à ce titre un modèle uniforme pour la présentation des futurs rapports sur le Prélèvement communautaire.
- c. La Commission a été chargée de réaliser toutes les missions techniques restantes auprès des États membres et de soumettre à nouveau le rapport sur ce point lors de la prochaine réunion ordinaire du CAF.

Point 4: Présentation et examen du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et du Budget 2024-2026 des Institutions de la CEDEAO

37. La Commission a présenté le projet de budget consolidé 2024-2026 de toutes les institutions de la CEDEAO, tel que détaillé ci-dessous :

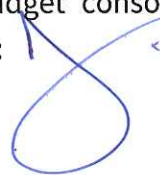


Tableau 2 : Projet de budget consolidé de la Communauté pour 2024-2026

Chapitres	Budget approuvé de l'exercice 2023 (UC)	Budget approuvé de l'exercice 2024 (UC)	Variation (UC)		Estimation pour 2025	Estimations 2026
	UC	UC	UC	%	UA	UC
RECETTES						
Prélèvement communautaire	155 131 584	187 820 000	32 688 416	21,1%	195,850,000	195 850 000
Soldes bancaires de fin d'exercice	72 700 598	65 509 332	-7 191 266	-9,9%	77,458,098	77 458 098
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	61 332 944	74 987 116	13 654 172	22,3%	63,727,646	63 727 646
Autres recettes	523 186	550 000	26 814	5,1%	450,000	450 000
Financement extérieur	128 384 097	68 349 300	60 034 797	46,8%	68,496,944	68 496 944
Total - Recettes	418 072 409	397 215 748	20 856 661	-5,0%	405,982,688	405 982 688
DÉPENSES						
Institutions	366 254 681	346 485 654	19 769 027	-5,4%	354,407,774	354 407 774
Obligations statutaires	11 257 750	11 650 002	392 252	3,5%	12,392,684	12 392 684
Programmes spéciaux & interventions dans les États membres	18 720 190	18 754 528	34 338	0,2%	18 856 668	18 856 668
Paix et Sécurité	21 839 788	20 325 563	-1 514 225	-6,9%	20,325,563	20 325 563
Total - Dépenses	418 072 409	397 215 748	20 856 661	-5,0%	405,982,689	405 982 689

38. Par rapport au budget approuvé de 2023, les prévisions de recettes pour 2024 diminueront de **5,0 %**, soit **397 215 748 UC** contre 418 072 409 UC en 2023. Cette baisse est principalement due à la diminution des soldes bancaires de fin d'année (-9,9 %) et des financements extérieurs (-46,8 %). Par ailleurs, les dépenses devraient également diminuer de 5,0 % pour s'établir à 397 215 748 UC, contre 418 072 409 UC en 2023. Cette évolution est principalement due aux réductions des coûts budgétaires pour les institutions (-5,4 %) et la paix et la sécurité (-6,9 %).

i. Examen du projet de budget du Bureau de l'Auditeur Général pour l'exercice 2024

39. Le Bureau de l'Auditeur Général a présenté un projet de budget pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **7 246 216 UC**, soit une hausse de 1 555 UC ou de 0,02 % par rapport au budget approuvé de l'exercice 2023.

Tableau 5 : Projet de budget du Bureau de l’Auditeur Général pour l’exercice 2024

DESCRIPTION	BAG : PROPOSITION POUR 2024	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC		UC	MONTANT
Chapitre I– Organes de Gouvernance	221 972	221 972	0	0,00%
Chapitre II– Dépenses Administratives.	2 899 403	2 899 403	0	0,00%
Chapitre III– Programmes	4 053 096	4 053 096	0	0,00%
Chapitre IV– Imprévus	71 745	71 745	0	0,00%
TOTAL	7 246 216	7 246 216	0	0,00%

40. Après délibérations, le Comité de l’Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d’approuver **le projet de budget du Bureau de l’Auditeur Général pour l’exercice 2024, qui s’équilibre en recettes et en dépenses à 7 246 216 UC**. Le budget approuvé sera financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	7 246 216	100,0%
TOTAL	7 246 216	100,0%

ii. Examen du projet de budget de la Cour de Justice de la Communauté pour l’exercice 2024

41. La Cour de justice de la Communauté a présenté un projet de budget pour l’exercice 2024, qui s’équilibre en recettes et en dépenses à 16 417 019 UC, montant correspondant à celui du budget approuvé de l’exercice 2023.

Tableau 6 : Projet de budget de la Cour de Justice de la Communauté (CCJ) pour l’exercice 2024

DESCRIPTION	CJC : PROPOSITION POUR 2024 (UC)	RECOMMANDATION DU CAF (UC)	VARIATION	
			MONTANT	UC
Chapitre I– Organes de Gouvernance	35 789	35 789	0	0.00%
Chapitre II– Dépenses Administratives.	14 585 909	14 585 909	0	0.00%
Chapitre III– Programmes	1 702 628	1 702 628	0	0.00%
Chapitre IV– Imprévus	92 721	92 721	0	0.00%
TOTAL	16 417 047	16 417 047	0	0.00%

42. Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver **le projet de budget de la Cour de Justice de la Communauté pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 16 417 019 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	16 307 019	99,33%
Autres recettes	110 000	0,67%
TOTAL	16 417 019	100%

iii. Examen du projet de budget du GIABA pour l'exercice 2024

43. Le GIABA a présenté un projet de budget pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **12 017 701 UC**, soit une hausse de 216 381 UC ou 1,8 % par rapport au budget approuvé de l'exercice 2023.

Tableau 7 : Projet de budget du GIABA pour l'exercice 2024

DESCRIPTION	PROPOSITION DU GIABA POUR 2024	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I- Organes de Gouvernance	16 178	16 178	0	0,00%
Chapitre II- Dépenses Administratives.	2 699 653	2 699 653	0	0,00%
Chapitre III- Programmes	9 245 940	9 245 940	0	0,00%
Chapitre IV- Imprévus	55 931	55 931	0	0,00%
TOTAL	12 017 701	12 017 701	0	0,00%

44. Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver **le projet de budget du GIABA pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 017 701 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	10 326 569	97,10%
Financement extérieur	1 691 132	2,90%
TOTAL	12 017 701	100%

iv. Examen du projet de budget du Parlement de la CEDEAO pour l'exercice 2024

45. Le Parlement de la CEDEAO a présenté un projet de budget pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **23 215 994 UC**, soit une hausse de 1 160 690 UC ou 5,3 % par rapport au budget approuvé de l'exercice 2023.

Tableau 8 : Projet de budget du Parlement de la CEDEAO pour l'exercice 2024

DESCRIPTION	PARLEMENT : PROPOSITION POUR 2024	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I- Organes de Gouvernance	186 979	186 979	0	0,00%
Chapitre II- Dépenses Administratives.	8 135 038	8 135 038	0	0,00%
Chapitre III- Programmes	14 770 409	14 770 409	0	0,00%
Chapitre IV- Imprévus	123 568	123 568	0	0,00%
TOTAL	23 215 994	23 215 994	0	0,00%

46. Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver **le projet de budget du Parlement de la CEDEAO pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 215 994 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	23 204 233	99,95%
Autres recettes	11 761	0,05%
TOTAL	23 215 994	100,00%

v. Examen du projet de budget de l'OOAS pour l'exercice 2024

47. L'OOAS a présenté un projet de budget pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **62 689 949 UC**, soit une hausse de 6 091 929 UC ou de 10,8 % par rapport au budget approuvé de l'exercice 2023.

Tableau 9 : Projet de budget de l'OOAS pour l'exercice 2024

DESCRIPTION	OOAS : PROPOSITION POUR 2024	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I- Organes de Gouvernance	675 915	675 915	0	0,00%

Chapitre II- Dépenses Administratives.	6 312 107	6 312 107	0	0,00%
Chapitre III- Programmes	55 119 955	55 119 955	0	0,00%
Chapitre IV- Imprévus	581 972	581 972	0	0,00%
TOTAL	62 689 949	62 689 949	0	0,00%

48. Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver **le projet de budget de l'OOAS pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 62 689 949 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	39 259 112	62,62%
Autres recettes	89 688	0,14%
Financement extérieur	23 341 149	37,23%
TOTAL	62 689 949	100,00%

vi. Examen du projet de budget du Commission de la CEDEAO pour l'exercice 2024

49. La Commission a présenté pour elle-même et pour ses agences, unités et bureaux, un projet de budget pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **224 898 775 UC**, soit une baisse de -10,8 % (-27 239 581 UC) par rapport au budget approuvé de l'exercice 2023.

Tableau 10 : Projet de budget de la Commission de la CEDEAO pour l'exercice 2024

DESCRIPTION	COMMISSION : PROPOSITION	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I- Organes de Gouvernance	4 116 803	4 116 803	0	0,00%
Chapitre II- Dépenses Administratives.	51 069 454	50 076 424	- 993 030	-1,94%
Chapitre III- Programmes	169 245 498	170 238 528	993 030	0,59%
Chapitre IV- Imprévus	467 020	467 020	0	0,00%
TOTAL	224 898 775	224 898 775	0	0,00%

50. Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver **le projet de budget de la Commission de la CEDEAO pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 224 898 775 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	93 357 569	41,51%
Soldes bancaires de fin d'exercice	6 746 014	2,9%
Arriérés au titre du prélèvement communautaire	61 565 678	27,37%
Arriérés de contributions	0	0%
Autres recettes	400 000	0,18%
Financement extérieur	62 829 514	27,94%
TOTAL	224 898 775	100,0%

vii. Examen du projet de budget consolidé de la Communauté pour l'exercice 2024

51. La Communauté a présenté, pour l'exercice 2024, un projet de budget prenant en compte ses institutions, les obligations statutaires, les projets spéciaux et les activités de paix et de sécurité, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **397 215 748 UC**, soit une baisse de 5,0 % (- 20 856 661 UC) par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2023.

Tableau 11 : Projet de budget de la Communauté de la CEDEAO pour l'exercice 2024

DESCRIPTION	PROPOSITION COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I - Institutions	346 485 654	346 485 654	0	0,00%
Chapitre II - Obligations statutaires	11 650 002	11 650 002	0	0,00%
Chapitre III - Projets spéciaux	18 754 528	18 754 528	0	0,00%
Chapitre IV - Paix et sécurité	20 325 563	20 325 563	0	0,00%
TOTAL	397 215 748	397 215 748	0	0,00%

52. Après délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver **le projet de budget de la Communauté de la CEDEAO pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 397 215 748 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT (UC)	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	187 820 000	47,28%
Soldes bancaires de fin d'exercice	65 509 332	16,49%
Arriérés au titre du prélèvement communautaire	74 987 116	18,88%
Arriérés de contributions	0	0,00%
Autres recettes	550 000	0,14%
Financement extérieur	68 349 300	17,21%
TOTAL	397 215 748	100%

53. Dans le cadre des efforts visant à assurer une utilisation efficace du prélèvement communautaire et partant de l'idée que certains programmes et projets nécessitent des fonds supplémentaires, le CAF a procédé à des déductions et ajustements divers sur le projet de budget de la Commission. Ces déductions étaient fondées sur le faible taux d'exécution enregistré pour certains programmes et projets.

54. Par la suite, le montant total résultant de ces déductions a été réaffecté au financement d'autres programmes/activités présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Déductions et ajouts opérés sur le Budget

DÉDUCTIONS			
Département :	Direction	Programme	Montant
Bureau de la Vice-Présidente	SPME		218 757
Bureau de la Vice-Présidente		Vision 2050 de la CEDEAO	192 617
Bureau de la Vice-Présidente		CDP	211 622
Bureau de la Vice-Présidente		Relations avec les autres Institutions	28 753
Bureau de la Vice-Présidente		HCD	113 156
Sous-total pour les déductions - BVP			764 905
Services internes	Ressources humaines	Programmes des RH	480 518
Services internes	Administration Générale		28 000
Services internes	Administration Générale	Soutien administratif	1 535 030
Services internes	Rapports Financiers & Subventions	Système d'information institutionnel	296 013
Services internes	Rapports Financiers & Subventions	Planification et sensibilisation des départements et des organes statutaires	52 676
Services internes	Rapports Financiers & Subventions	Renforcement des capacités et Divers	95 610
Services internes	Services des Technologies de l'Information	Communication et Visibilité	4 876

Services internes	Conférences & Protocole	Rééquipement pour améliorer les dispositions relatives aux réunions	78 000
Services internes	Conférences & Protocole	Vulgarisation des processus et procédures de la DCP	31 000
Services internes	Conférences & Protocole	Programme d'amélioration des performances	40 000
Sous-total des Déductions - Services internes			2 641 723
Grand Total - Déductions			3 406 628

Tableau 13 : Réallocations et ajouts opérés sur le budget

AJOUTS			
Département	Direction	Programme	Montant
Services internes	Conférences & Protocole	Organes de gouvernance (CAF Extraordinaire)	570 000
Développement humain et affaires sociales	Affaires humanitaires	Usine de serviettes hygiéniques	750 000
Développement humain et affaires sociales	CDJS	Forum de la jeunesse	400 000
Développement humain et Affaires sociales	CCDG	Programme de lutte contre la fistule	150 000
Développement humain et affaires sociales	Éducation	Bourse d'études	100 000
Développement humain et affaires sociales	CDJS	Jeux olympiques des jeunes	100 000
Affaires Economiques & Agriculture	Libre circulation	Carte brune	200 000
Affaires Economiques & Agriculture	Libre circulation	Coopération transfrontalière	136 628
Affaires Economiques & Agriculture	ARAA	Programme de cantines scolaires	400 000
Infrastructure, Energie et Numérisation	Économie Numérique & Postes		300 000
Affaires Economiques & Agriculture	Union douanière et Fiscalité	ETLS	300 000
Grand Total - Ajouts			3 406 628

55. Au regard des défis économiques auxquels les États membres sont actuellement confrontés et de la nécessité de rationaliser leurs coûts opérationnels, le CAF a également formulé les recommandations générales suivantes :

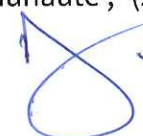
- a. Souligner la nécessité d'assortir la présentation du budget d'un rapport sur la situation macroéconomique de la Communauté.
- b. Accorder la priorité aux activités et mettre l'accent sur les programmes ayant un impact direct sur les citoyens de la Communauté

- c. Adopter strictement des mesures efficaces pour la délivrance des billets d'avion, tout en veillant à ce que l'essentiel des réunions se tiennent dans ou au lieu de l'institution concernée ou dans sa ville qui l'abrite.
- d. La présentation du budget doit être assortie d'explications détaillées et de rapports clairs sur l'exécution du budget au cours de l'exercice antérieur, en montrant les performances enregistrées. À cet égard, le département de la Planification stratégique, du Suivi et de l'Évaluation de la Commission devrait présenter un rapport de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, avec des indicateurs clés de performance clairs montrant l'état d'avancement des programmes et des projets.
- e. Étant donné que les rapports sur l'exécution du budget présentés lors des réunions de fin d'exercice du CAF, couvrent la période allant jusqu'au mois de septembre de l'année, les institutions de la Communauté devront présenter des rapports sur l'exécution du budget portant sur l'exercice précédent et sur le premier semestre de l'exercice courant, lors des réunions du CAF en milieu d'année. Tous ces rapports sur l'exécution du budget doivent être alignés sur le rapport de performance.
- f. En ce qui concerne la participation des États membres sous sanction aux programmes communautaires, les institutions de la Communauté qui ont des raisons valables d'entretenir des relations continues avec les autorités de ces États membres doivent soumettre une demande à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour examen. Toute relation non autorisée avec ces États membres doit cesser, en attendant l'obtention de l'autorisation appropriée.
- g. En ce qui concerne le versement d'indemnités de séance aux comités techniques et ministériels, le CAF a rappelé les Règlements antérieurs du Conseil, à savoir C/REG.3/06/07 et C./REG33/12/07, définissant les entités ayant droit à ces indemnités. Les institutions de la Communauté sont donc invitées à se conformer strictement aux dispositions dudit Règlement.
- h. Toutes les institutions de la Communauté doivent se conformer à l'article 77 du Règlement Financier relatif aux pièces justificatives qui doivent accompagner la présentation des budgets annuels.

Point 5 : Mémoire relatif à la révision de la Décision A/DEC.2/06/17 portant établissement des critères et procédures d'attribution du Prix d'Excellence de la CEDEAO

56. La Commission a présenté un Mémoire relatif à la révision de la Décision A/DEC.2/06/17 portant Établissement des Critères et Procédures d'attribution du Prix d'excellence de la CEDEAO.

57. La Commission a expliqué que le « Prix d'Excellence de la CEDEAO » a pour but de promouvoir l'excellence et le mérite de personnes physiques ou morales qui, à travers leurs actions, initiatives, créativité, services, ont immensément contribué à promouvoir l'intégration régionale, la paix et le développement socio-économique de la Région CEDEAO. Ses objectifs spécifiques sont de (1) valoriser l'excellence de l'action de toute personne physique ou morale ayant permis de relever l'image de la Communauté; (2) honorer toute



personnalité éminente ou tout citoyen, qui a exceptionnellement contribué aux objectifs de la CEDEAO.

58. Dans le cadre de la présentation, il est souligné que, depuis la mise en place du nouveau format du prix, quelques insuffisances ont été constatées dans la mise en œuvre et des recommandations ont été faites par les différents jurys pour son amélioration. Il s'agit entre autres de clarifier certaines dispositions liées aux procédures de soumission des candidatures, aux critères de sélection, à l'harmonisation et l'augmentation de la valeur des prix, à la composition du jury, outre l'ajout d'une disposition portant sur une éventuelle disqualification de tout lauréat qui se serait illustré par des actes contraires à l'esprit du Prix.

59. Pour aider à combler ces lacunes, l'AFC a été invité à prendre en compte les éléments suivants :

✚ **Pour les Procédures,**

- a) La fourniture d'éléments de clarification sur le droit de désigner des candidats
- b) L'extension de la durée de publication des procédures de soumission des candidatures, qui passe d'1 an à 2 ans ;
- c) La clarification de la composition du dossier de candidature, comportant notamment un document de présentation du candidat qui montre sa contribution dans le domaine.

✚ **Concernant la Valeur du Prix**

- d) Harmoniser la valeur du Prix à 30 000 USD pour chacune des catégories ou sous-catégorie du Prix ;

✚ **Concernant le fonctionnement du Jury et les critères de sélection et d'attribution du prix**

- e) Le Jury de sélection comprend un membre du personnel des institutions ou des structures partenaires de la CEDEAO, en l'occurrence le Président du Comité Administration et Finance de la CEDEAO.
- f) Le jury peut, en cas d'insuffisance de candidatures des catégories 2 et 3, faire des propositions de candidatures pour refléter la taille et l'esprit des objectifs visés par ces catégories.
- g) Un pays ne peut être primé que dans une seule catégorie ou sous-catégorie pour chaque année du Prix d'Excellence.
- h) Le Prix d'excellence de la CEDEAO est remis tous les 2 ans par le Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement.

✚ **Dispositions finales**

- i) Tout lauréat du Prix d'Excellence, qui se serait illustré par des actes contraires à l'esprit du Prix et aux principes et valeurs de la CEDEAO, à l'instar d'une condamnation pénale, peut se voir retirer le Prix d'Excellence par l'Autorité compétente.

60. Après des délibérations, le CAF a adopté la recommandation selon laquelle les prix d'excellence seraient attribués tous les deux ans. Toutefois, compte tenu de la situation



financière difficile des États membres et afin de soutenir le programme du prix, le CAF recommande de maintenir les récompenses en espèces existantes pour les lauréats.

Point 6: Mémoire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Fonds régional de Stabilisation et de Développement de la CEDEAO

61. Un mémoire a été présenté par la Commission sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Fonds régional de Stabilisation et de Développement de la CEDEAO. Ce mémoire comprenait également une demande d'augmentation du montant de la contribution de contrepartie de la CEDEAO, pour la faire passer de 1,6 à 4 millions de dollars EU par an. La justification fournie à ce sujet est la suivante :

- a. Depuis 2021, la Commission de la CEDEAO engage un budget annuel de 1 240 000 UC, à titre de contribution directe aux activités liées au FRSD. Ce montant est à comparer à celui apporté par le gouvernement allemand, qui se chiffre actuellement à 96,2 millions d'euros. Sur la dotation annuelle de 1 240 000 UC, au minimum 775 000 UC sont utilisés pour des investissements supplémentaires dans les communautés cibles. Ces investissements concernent notamment la construction de services de base, tels des centres de santé, l'octroi de subventions pour la promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes, ainsi que la fourniture aux femmes et aux jeunes d'équipements pour mener des activités génératrices de revenus.
- b. Au regard de la flexibilité qui caractérise le Fonds et qui lui permet de répondre aux fragilités existantes et émergentes dans la région, de nouveaux pays sont sans cesse choisis, si bien que la Commission de la CEDEAO est tenue de revoir à la hausse son investissement contributif pour compléter les investissements de la KfW et de la GIZ dans la plupart/toutes les régions cibles.
- c. D'un point de vue stratégique, l'investissement effectué par la Commission de la CEDEAO à titre de contribution est nécessaire, pour démontrer son leadership et son engagement dans le renforcement de la résilience dans la région, ainsi que pour faciliter la fourniture de services indispensables à ses populations les plus vulnérables.
- d. Enfin, l'augmentation du niveau de cet investissement de la Commission de la CEDEAO est nécessaire pour servir de levier à la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'autres donateurs multiples afin de répondre à l'évolution des besoins en matière de fragilité dans la région.

62. En outre, il est expliqué dans la présentation qu'à partir de cette dotation, un montant d'environ 2 480 000 UC servirait à réaliser chaque année des mesures d'investissement direct dans les pays bénéficiaires, le solde devant être utilisé pour soutenir les activités de coordination des programmes. Parmi les mesures d'investissement direct, on peut citer les suivantes :

- a. la fourniture d'infrastructures destinées à améliorer l'accès aux services sociaux de base (par exemple : centres de santé, écoles, eau) afin de renforcer la résilience des communautés fragiles) ;

- b. l'octroi de subventions et la mise à disposition d'infrastructures pour promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois chez les femmes et les jeunes issus des communautés cibles.

63. A la lumière de la présentation de la Commission, le CAF a pris note de l'état d'avancement du programme et a rappelé la directive du Conseil lors de sa 90ème session concernant le Fonds régional de stabilisation. Les membres ont souligné la nécessité de soutenir le programme compte tenu de l'impact direct des projets sur les communautés vulnérables et fragiles et sur les citoyens des États membres.

64. Le CAF a chargé la Commission de procéder à une évaluation approfondie des domaines d'intervention pour les États membres bénéficiaires actuels, tout en accélérant le processus d'intégration d'autres États membres.

Point 7 : Mémoire de justification de la demande de paiement d'un montant forfaitaire pour l'expédition des effets personnels et objets mobiliers des membres du personnel

65. Dans son exposé, la Commission a rappelé la présentation faite lors de la 33^e réunion du CAF, qui se fondait sur l'article 47 du Statut du Personnel de la CEDEAO. Les montants forfaitaires proposés dans ce cadre sont les suivants :

A. Membres du personnel non originaires du pays de leur lieu d'affectation :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| i. Fonctionnaires statutaires | 25 000 \$ |
| ii. Personnel professionnel | 20 000 \$ |

B. Membres du personnel originaires du pays du lieu d'affectation :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| iii. Fonctionnaires statutaires | 20 000 \$ |
| iv. Personnel professionnel | 15 000 \$ |

66. La Commission a également rappelé qu'à la suite de ses délibérations, la 33^e réunion du CAF avait recommandé au Conseil des Ministres d'approuver les propositions ci-après :

A. Membres du personnel non originaires du pays de leur lieu d'affectation :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| i. Fonctionnaires statutaires | 18 750\$ |
| ii. Personnel professionnel | 15 000 \$ |

B. Membres du personnel originaires du pays du lieu d'affectation :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| i. Fonctionnaires statutaires | 15 000 \$ |
| ii. Personnel professionnel | 11 250\$ |

67. La 90^e session du Conseil des Ministres tenue à Bissau avait rejeté cette recommandation, et chargé le CAF et la Commission de réexaminer la question à l'aune des réalités économiques de la région.

68. Dans la présentation, il est indiqué que, conformément aux directives du Conseil, la Commission a procédé à un examen des pratiques en vigueur dans des organisations internationales multilatérales similaires telles que les Nations Unies, l'Union africaine et les Communautés économiques régionales. Elle a pu ainsi constater qu'à l'Union africaine les membres du personnel perçoivent un montant forfaitaire s'élevant respectivement à 17 000 \$ et 11 000 \$ pour l'expédition de leurs effets, selon la durée de leur période de service.

69. La Commission a conclu sa présentation en recommandant au CAF d'examiner les montants révisés ci-après :

A. Membres du personnel non originaires du pays de leur lieu d'affectation :

🚩 Fonctionnaires statutaires	-	18 000 \$
🚩 Personnel professionnel	-	14 000 \$

B. Membres du personnel originaires du pays du lieu d'affectation:

🚩 Fonctionnaires statutaires	-	14 000 \$
🚩 Personnel professionnel	-	10 000 \$

70. A l'issue des délibérations sur la présentation faite par la Commission et en gardant à l'esprit les réalités économiques de la région ainsi que les pratiques en cours dans des organisations internationales similaires, le CAF a recommandé, pour examen et adoption par le Conseil des Ministres, **une réduction dans les propositions de la Commission**. Les taux du montant forfaitaire à payer s'établiront dans ce cas comme suit :

A. Membres du personnel non originaires du pays de leur lieu d'affectation :

🚩 Fonctionnaires statutaires	-	15 500\$
🚩 Personnel professionnel	-	12 000 \$

B. Membres du personnel originaires du pays du lieu d'affectation :

🚩 Fonctionnaires statutaires	-	12 000 \$
🚩 Personnel professionnel	-	8 500 \$

Point 8: Mémoire sur l'état d'avancement des Recrutements

71. Dans une présentation portant sur l'état d'avancement des recrutements au sein des institutions de la CEDEAO, la Commission a rappelé que le Conseil des ministres, lors de sa 90^{ème} Session ordinaire tenue à Bissau les 6 et 7 juillet 2023, lui avait donné pour instruction d'accélérer les recrutements et de prendre toutes les mesures nécessaires pour lever les goulets d'étranglement dans le cadre du processus, afin de favoriser l'exécution des programmes.

72. Dans le cadre de la présentation, il est proposé une description du processus de recrutement en neuf (9) phases, partant de la publication des postes, puis l'établissement des rapports des cabinets conseils sur le filtrage des dossiers, la présélection des candidats, l'organisation d'entretiens/de tests de compétences et de connaissances, avant

l'offre/l'embauche, l'accueil et l'intégration des nouveaux employés, ainsi que la vérification des antécédents, en prévision de la confirmation des nouveaux employés.

73. En ce qui concerne l'état d'avancement des recrutements, la Commission a indiqué que le processus a repris, avec la présélection et les entretiens, sous la conduite des comités consultatifs chargés des différentes catégories de personnel, conformément aux dispositions des articles 20, 21 et 22 du Chapitre 6 du Règlement du Personnel. La Commission a également fait savoir que, dans le but d'assurer l'efficacité du processus de recrutement, elle avait fait appel à ses partenaires pour une assistance à l'équipe technique chargée de l'opérationnalisation du module d'e-recrutement du système ECOLink.

74. En termes de nombre de personnes recrutées, il a été relevé qu'à la suite du rapport présenté en juin 2023 à la 33^{ème} réunion du CAF à Bissau, le Comité chargé de la Relève des Cadres de direction avait pu organiser des entretiens avec trente-et-un (31) candidats et, avec les autres comités consultatifs, prévoit d'atteindre un total de soixante-huit (68) entretiens avant la fin de l'année.

75. La Commission a également indiqué que soixante-quatorze (74) postes des catégories D à G avaient fait l'objet d'annonces en 2023, cinquante (50) au cours du premier semestre et vingt-quatre (24) au second semestre.

76. Enfin, la Commission a procédé à une analyse des goulets d'étranglement et des problèmes identifiés dans les sept (7) premières phases du processus de recrutement, qui contribuent à en retarder le déroulement; elle a décrit les mesures mises en place afin d'améliorer le processus. Celles-ci comprennent – sans s'y limiter- les suivantes : l'adoption d'un modèle standard de description de poste en vue d'accélérer le déroulement et de réduire les frais de traduction ; l'identification des postes nécessitant des compétences rares, non disponibles en interne, pour la publication directe à l'extérieur ; l'inclusion d'un délai dans le nouveau contrat des cabinets de conseil adjudicataires du marché de l'évaluation des dossiers de candidature ; la réduction du nombre de candidats présélectionnés en vue de l'entretien, l'adoption de la pratique des entretiens en mode virtuel, par le recours aux Bureaux/Représentations de la CEDEAO dans les Etats membres, ainsi que la promotion de l'utilisation de la signature électronique, pour accélérer la procédure de signature des rapports d'entretien.

77. Le CAF a pris note du rapport et a rappelé les directives de la 90^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres qui s'est tenue à Bissau les 6 et 7 juillet 2023, invitant la Commission à accélérer les recrutements et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les goulets d'étranglement dans le processus afin d'améliorer le niveau d'exécution des programmes de la Communauté.

78. Le CAF, reconnaissant la situation d'urgence liée au faible niveau des effectifs dans les institutions communautaires et son impact sur la mise en œuvre des programmes communautaires, a recommandé au Conseil des ministres d'adopter ce qui suit :



- a. La haute direction de la Commission est chargée de débloquent les goulets d'étranglement et d'accélérer le processus de recrutement. A cette fin, le CAF a pris note de la feuille de route présenté par la Commission pour accélérer le processus de recrutement, sur la base des dispositions du Règlement du personnel. Un rapport sur le niveau de mise en œuvre de ces directives sera présenté à la réunion extraordinaire du CAF en 2024.
- b. La Commission a été chargée de veiller au strict respect des délais indiqués, en tenant compte dans ce cadre de la répartition géographique équitable, ainsi que de l'équilibre en matière de genre, conformément aux dispositions du Règlement du personnel.
- c. Considérant le nombre total de vacances à pourvoir, ainsi que les besoins urgents des institutions de la Communauté, une liste des postes essentiels à pourvoir devra être préparée par la Commission et servir de base aux recrutements urgents.
- d. Lorsque les fonctionnaires statutairement impliqués dans la procédure d'entretien ne peuvent être disponibles en raison d'autres questions urgentes, d'autres membres du personnel qualifiés devraient être délégués pour intervenir et conduire la procédure. De même, les processus d'approbation des rapports de recrutement devront être accélérées.
- e. La commission présentera un rapport portant sur la mise en œuvre du rapport issu de l'audit des compétences à la prochaine réunion ordinaire du CAF.

Point 9 : Mémoire sur les coûts opérationnels de la Commission de la CEDEAO

79. Au cours de sa 34^e réunion, le CAF a demandé à la Commission de présenter un rapport sur ses coûts opérationnels afin de l'aider à examiner le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2024 - 2026 qui lui est soumis pour examen.

80. Dans sa présentation, la Commission a informé le CAF que la 89^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres tenue les 5 et 6 décembre 2022 à Abuja, a examiné et approuvé un budget d'un montant total de **252.138.356 UC**, pour l'exercice 2023, selon la recommandation faite par le Comité de l'Administration et des Finances. Le budget approuvé, équilibré en recettes et en dépenses, comprend les éléments suivants en matière de dépenses :

Chapitre	Budget approuvé pour 2023	% du Budget approuvé
Chapitre 1 – Organes de gouvernance	4.116.803	1,6%
Chapitre 2 – Dépenses administratives	51.681.888	20,5%
Chapitre 3 – Programmes	195.820.754	77,7%
Chapitre 4 – Imprévus	518.911	0,2%
Total	252.138.356	100,0%

81. La présentation se réfère aux chapitres 1 à 3 des budgets annuels, qui indiquent les dépenses engagées par la Commission dans le cadre de ses opérations et de la mise en œuvre de ses programmes, projets et activités. Ces dépenses comprennent, entre autres les billets d'avion (fonctionnaires statutaires, personnel, participants aux réunions), les per diem (fonctionnaires statutaires, personnel, participants aux réunions), la logistique des réunions (location de voitures, location de salles, rafraîchissements), les subventions et dons, l'entretien des bureaux, l'équipement de bureau, le mobilier de bureau, l'entretien de la résidence, les loyers, les frais de réinstallation, les honoraires des consultants et les fournitures de bureau.

82. Il a également été indiqué que du premier au troisième trimestre 2022, la Commission a enregistré des dépenses importantes dans les cinq (5) domaines suivants : billets d'avion (personnel), honoraires de consultants, subventions et dons, per diem pour le personnel et pour les participants. Par ailleurs, au cours de la même période en 2023, les cinq (5) principaux postes de dépenses étaient les suivants : billets d'avion (personnel), honoraires de consultants, per diem (personnel), per diem (participants) et dépenses diverses.

Le tableau 14 présente les détails des coûts opérationnels.

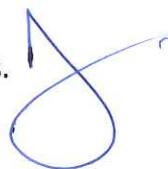


Tableau 14 : Analyse comparative des coûts opérationnels de 2022 et 2023

N/S	Postes de dépenses	ANNÉE 2022					ANNÉE 2023						
		Jan - Mar 2022	Avril - Juin 2022	Juillet - Sept 2022	Total	Jan - Mar 2023	Écart de 2022	Avril - June 2023	Variation à partir de 2022	Juillet - Sept 2023	Variation à partir de 2022	Total	Variation à partir de 2022
1	Annonces et publicité	3,025	39,832	8,410	51,267	305	-891.4%	12,949	-207.6%	20,874	59.7%	34,128	-50.2%
2	Tarifs aériens (participants)	304,295	227,625	602,018	1,133,937	25,973	-1071.6%	1,123,385	79.7%	589,453	-2.1%	1,738,811	34.8%
3	Tarifs aériens (personnel)	1,077,763	2,398,194	1,891,989	5,367,946	961,812	-12.1%	1,101,034	-117.8%	3,367,800	43.8%	5,430,645	1.2%
4	Tarifs aériens (statutaires)	36,462	132,781	144,129	313,373	25,461	-43.2%	555,456	76.1%	84,220	-71.1%	665,137	52.9%
5	Location de voiture	56,515	96,953	54,521	207,989	102,049	44.6%	136,313	28.9%	148,955	63.4%	387,317	46.3%
6	Frais de consultation	1,239,260	2,216,265	560,255	4,015,780	1,260,184	1.7%	1,979,784	-11.9%	2,479,363	77.4%	5,719,331	29.8%
7	Électricité	37,870	111,872	68,405	218,146	111,426	66.0%	144,105	22.4%	82,321	16.9%	337,852	35.4%
8	Carburant et lubrifiants	13,699	47,462	36,199	97,360	15,184	9.8%	30,580	-55.2%	78,101	53.7%	123,865	21.4%
9	Subventions et dons	864,751	807,288	816,436	2,488,476	1,854,816	53.4%	2,661,829	69.7%	149,921	-444.6%	4,666,565	46.7%

N/S	Postes de dépenses	ANNÉE 2022					ANNÉE 2023						
		Jan - Mar 2022	Avril - Juin 2022	Juillet - Sept 2022	Total	Jan - Mar 2023	Écart de 2022	Avril - Juin 2023	Variation à partir de 2022	Juillet - Sept 2023	Variation à partir de 2022	Total	Variation à partir de 2022
10	Interprétation	79,469	247,304	227,528	554,301	43,033	-84,7%	282,084	12,3%	256,810	11,4%	581,926	4,7%
11	Matériel informatique	0	310	243	553	0	#DIV/0!	10	-3031,3%	92	-162,9%	102	-440,5%
12	Entretien du siège	203,420	547,166	656,128	1.406.714	412.501	50,7%	522.026	-4,8%	295.234	-122,2%	1.229.760	-14,4%
13	Entretien de la résidence	1.838	1.263	337	3.437	283	-550,4%	51.917	97,6%	273.326	99,9%	325.526	98,9%
14	Frais médicaux	224,773	231,637	356,122	812,531	157,468	-42,7%	107,317	-115,8%	108,263	-228,9%	373,048	-117,8%
15	Dépenses diverses	223,371	548,937	451,755	1.224.064	496.875	55,0%	894.035	38,6%	883.329	48,9%	2.274.239	46,2%
16	Matériel de bureau	221	212	615	1.048	81	-174,2%	60	-253,6%	526	-16,9%	667	-57,2%
17	Mobilier de bureau	620	455	650	1.725	902	31,3%	180	-152,2%	5.796	88,8%	6.878	74,9%
18	Per diem (participants)	302,655	641,422	719,332	1.663.409	163.539	-85,1%	563.830	-13,8%	1.352.057	46,8%	2.079.427	20,0%
19	Per diem (personnel)	397,066	1.022,653	775,211	2.194.931	537,164	26,1%	1.083.210	5,6%	1.591.013	51,3%	3.211.387	31,7%

N/S	Postes de dépenses	ANNÉE 2022					ANNÉE 2023						
		Jan - Mar 2022	Avril - Juin 2022	Juillet - Sept 2022	Total	Jan - Mar 2023	Écart de 2022	Avril - June 2023	Variation à partir de 2022	Juillet - Sept 2023	Variation à partir de 2022	Total	Variation à partir de 2022
20	Indemnités journalières (Statutaires)	45.250	99.172	106.476	250.898	48.479	6,7%	51.880	-91,2%	82.202	-29,5%	182.561	-37,4%
21	Articles de publicité	169.474	2.451	14.184	186.109	11.385	-1388,5%	112.330	97,8%	116.038	87,8%	239.753	22,4%
22	Rafraîchissements	74.744	237.953	195.773	508.471	58.783	-27,2%	198.491	-19,9%	346.489	43,5%	603.762	15,8%
23	Frais de réinstallation	0	19.328	379.106	398.434	125.895	100,0%	28.316	31,7%	92.956	-307,8%	247.167	-61,2%
24	Loyer	109.352	315.571	363.696	788.620	8.876	-1132,0%	75.583	-317,5%	259.024	-40,4%	343.482	-129,6%
25	Sécurité	29.058	104.627	14.206	147.891	7.751	-274,9%	66.268	-57,9%	33.911	58,1%	107.930	-37,0%
26	Licences de logiciels	270.063	341.936	123.312	735.311	440.962	38,8%	602.959	43,3%	213.823	42,3%	1.257.744	41,5%
27	Papeterie	18.932	67.902	12.776	99.610	35.920	47,3%	18.933	-258,6%	249.904	94,9%	304.756	67,3%
28	Formation	34.979	50.988	16.618	102.585	39.034	10,4%	101.409	49,7%	89.412	81,4%	229.854	55,4%
29	Traduction	9.145	30.655	228.119	267.920	7.668	-19,3%	58.291	47,4%	115.422	-97,6%	181.381	-47,7%
30	Entretien des véhicules	9.104	44.317	26.619	80.040	22.526	59,6%	20.178	-119,6%	20.445	-30,2%	63.149	-26,7%

		ANNÉE 2022						ANNÉE 2023					
N/S	Postes de dépenses	Jan - Mar 2022	Avril - Juin 2022	Juillet - Sept 2022	Total	Jan - Mar 2023	Écart de 2022	Avril - June 2023	Variation à partir de 2022	Juillet - Sept 2023	Variation à partir de 2022	Total	Variation à partir de 2022
31	Eau	1.592	1.803	1.690	5.085	4.153	61,7%	1.457	-23,7%	1.191	-41,9%	6.801	25,2%
	Total	5.838.767	10.636.334	8.852.858	25.327.959	6.980.486	16,4%	12.586.196	15,5%	13.388.269	33,9%	32.954.951	23,1%

83. Le CAF a pris note de la présentation et a demandé à la Commission d'inclure dans les rapports ultérieurs une colonne consacrée aux coûts opérationnels prévus pour l'année suivante.

Point 10 : Mémoire faisant le point sur la situation des conversions des membres du personnel

84. Dans une présentation sur l'état d'avancement du processus de conversion du personnel contractuel en agents permanents, la Commission a rappelé la décision de la 83^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres de convertir le personnel contractuel en agents permanents, sur la base de critères spécifiques. Ces critères sont liés notamment au recrutement par le biais d'un processus concurrentiel, à des évaluations de performance satisfaisantes et à la disponibilité de postes dans l'organigramme. Pour les agents contractuels recrutés dans le cadre de projets financés par des donateurs, un critère supplémentaire a été ajouté, à savoir l'existence d'une clause d'absorption dans l'accord/le protocole de financement.

85. La Commission a également rappelé qu'un point sur l'état d'avancement de la conversion du personnel a été soumis pour information à la 33^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances, qui s'est tenue du 2 au 4 juillet 2023 à Bissau. Sur la base des recommandations formulées à l'issue de ladite réunion, le Conseil des ministres, lors de sa 90^{ème} session ordinaire tenue le 6 juillet 2023 à Bissau, avait chargé la Commission d'examiner au cas par cas toutes les questions encore en suspens.

86. La Commission a informé le CAF que le nombre d'agents convertis à ce jour reste inchangé par rapport à celui qui lui a été présenté lors de sa 33^{ème} réunion. Toutefois, des progrès ont été accomplis avec la création d'un nouveau Comité ad hoc chargé d'examiner les cas de conversion restants. La Commission a également noté que le Comité devrait démarrer ses travaux au cours du dernier trimestre de 2023 et les achever au plus tard au premier trimestre de 2024.

87. A la suite de ses délibérations, le CAF a demandé à la Commission de se conformer à la décision de la 90^{ème} session du Conseil selon laquelle tous les dossiers en suspens, relatifs à la conversion des agents contractuels, doivent être examinés au cas par cas et un rapport sur l'état d'avancement du processus doit être présenté au Conseil ordinaire lors de sa prochaine session en décembre 2023.

Point 11 : Mémoire spécial sur le Programme d'immersion de jeunes diplômés au sein des institutions de la CEDEAO

88. La Commission a présenté un mémoire spécial, portant sur la mise en oeuvre d'un Programme d'immersion de jeunes diplômés au sein des institutions de la CEDEAO. Elle a indiqué à ce sujet que le Programme des jeunes diplômés, qui a débuté en 2017 par l'entremise du département chargé de l'Éducation à la Commission, vise à contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes diplômés en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un encadrement et de mieux comprendre les affaires de la CEDEAO, tout en mettant à profit leurs connaissances

et leurs compétences pour soutenir la mise en œuvre efficace des programmes de la Communauté.

89. Le CAF a été informé que ce programme est ouvert aux jeunes diplômés récents des États membres de la CEDEAO, âgés de 35 ans au maximum et titulaires d'un diplôme de niveau Licence, Master, Doctorat ou de tout autre diplôme équivalent. Les candidats sont reçus à la suite d'un appel à soumission de dossiers, lancé chaque année pour la réception de demandes dans le cadre dudit programme, suivant des domaines définis auparavant avec les départements bénéficiaires et les institutions d'accueil. Les candidats retenus font l'objet d'une évaluation rigoureuse par un Comité technique de sélection. Ils reçoivent ensuite des lettres de nomination pour une durée d'un an (non renouvelable).

90. La Commission a conclu en mettant l'accent sur la très forte demande de la part des jeunes, illustrée par le nombre de candidatures reçues ; compte tenu du taux élevé de chômage des diplômés et considérant le potentiel d'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés, tout en leur permettant d'acquérir de l'expérience, elle a invité le CAF à bien vouloir examiner les propositions qui suivent :

- a. Porter le nombre des bénéficiaires du programme à 220 candidats par an ;
- b. Verser à chaque bénéficiaire une allocation mensuelle de 800 \$ US ;
- c. Compte tenu de la situation du logement dans les pays abritant les institutions d'accueil, verser à tous les bénéficiaires une indemnité de logement, qui sera gérée par les directions de l'Administration et des Services généraux des institutions basées au Nigeria, et par les institutions ou les représentations résidentes, pour celles installées dans d'autres pays ;
- d. Souscrire, au profit de tous les bénéficiaires du programme, une assurance maladie, une assurance vie et une assurance accident ;
- e. Prévoir une indemnité forfaitaire d'installation de 500 \$ US pour les bénéficiaires, afin de leur permettre de s'installer dans le pays abritant leur poste d'affectation.

91. Le CAF a pris note de la présentation et après délibérations, a recommandé que, compte tenu de la situation financière actuelle de la région, les taux existants soient maintenus.

C. POINTS POUR INFORMATION

Point 12: Présentation du Rapport 2023 de l'Auditeur général

92. L'Auditeur Général a présenté son rapport à la 34^{ème} réunion du CAF pour information, conformément au Règlement du Conseil CREG/17/07/18. Il a donné un bref aperçu du Bureau de l'Auditeur général, rappelant son mandat en matière d'assurance à fournir au Conseil, par l'intermédiaire du Comité d'audit (un sous-comité de niveau ministériel). Il a indiqué que des rapports d'audit détaillés étaient présentés au Comité d'audit tous les trimestres.



93. Les audits réalisés par le BAG se répartissent en deux catégories : les audits opérationnels et les audits de performance des programmes. Les audits opérationnels portent sur les finances, les missions et les voyages, les approvisionnements et les ressources humaines. L'audit de performance met l'accent sur l'exécution efficace et efficiente des programmes communautaires. Des inspections ont également été effectuées, principalement dans les bureaux des représentants résidents se trouvant dans les États membres.

94. Outre les audits financiers et opérationnels réalisés dans diverses institutions et agences, notamment la CCJ, le Parlement, la Commission, l'OOAS et le CEREE, le BAG a effectué l'audit de la Caisse commune des pensions du personnel de la CEDEAO et des régimes d'assurance-vie et d'assurance collective contre les accidents corporels. Des audits de performance ont été réalisés au Centre de coordination des ressources en eau, à l'ARREC, au GIABA, et au Centre de stratégie maritime intégrée de la CEDEAO, entre autres.

95. Dans l'ensemble, la forte pénurie de ressources humaines présente des risques élevés pour la séparation des fonctions et elle a une incidence négative sur l'efficacité et l'efficacités des opérations. A la fin de sa présentation, le CAF en a pris note et a félicité l'Auditeur Général pour la qualité du rapport.

96. Le CAF a pris note du rapport de l'Auditeur Général.

D. Divers

Point 13 : Examen et discussion des points présentés au Comité

97. Les délégations de la Guinée-Bissau, de la Gambie et de la Sierra Leone ont soulevé les questions suivantes, sur lesquelles le CAF a conclu comme suit :

A. Partage d'informations dans les institutions communautaires :

98. CAF a souligné le besoin urgent de mettre à jour de manière cohérente toutes les plateformes de communication officielles de la Commission et des autres institutions. A cette fin, le site Internet de la Commission de la CEDEAO doit être mis à jour avec tous les documents pertinents, dans les trois (3) langues officielles de la Communauté.

B. Mise à disposition de services linguistiques

99. La Commission et les institutions de la CEDEAO doivent s'assurer d'urgence les services de professionnels des langues, pour veiller à ce que la documentation de la Communauté soit produite dans toutes les langues officielles.

C. Obstacles à la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation

100. Le CAF a relevé de nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation : - paiements illégaux réclamés aux citoyens communautaire dans les corridors et aux frontières de la région, e non-reconnaissance de la carte d'identité biométrique CEDEAO par certains Etats Membres, etc. La Commission a été invitée à redoubler d'efforts pour veiller au respect du protocole par les Etats membres.

D. Performance des responsables des institutions communautaires

101. La Commission et le Bureau de l'Auditeur général doivent mettre en place des mécanismes de suivi des performances afin d'identifier les retards dans le processus des approbations et des autorisations par les responsables des institutions communautaires, en vue de les accélérer.

E. Soutien au financement des interventions humanitaires

102. Compte tenu des conditions de vie précaires de certains citoyens de la Communauté, les membres du CAF, la haute direction de la Communauté et tout le personnel bien intentionné devraient contribuer à soutenir les enfants et les citoyens vulnérables dans les villages et les villes défavorisés. Les modalités de ce soutien seront définies en consultation avec la Commission et présentées au CAF à sa prochaine réunion, pour examen.

F. Paiements en temps opportun pour les publications

103. La Commission doit veiller au paiement en temps opportun des dépenses liées à ses publications effectuées par les bureaux nationaux de la CEDEAO

Point 14 : Visite de courtoisie effectuée par le Président de la Commission de la CEDEAO

104. Le CAF a reçu le Président de la Commission, S.E. Dr. Omar Alieu Touray, pour une visite de courtoisie. Dans la déclaration qu'il a faite, le Président a assuré le CAF de la détermination de son équipe à accélérer la mise en œuvre des priorités des États membres. Il a félicité le Gouvernement et le Peuple de Sierra Leone pour le règlement des questions post-électorales, permettant ainsi aux députés de l'opposition de siéger au Parlement. Il a également donné des assurances quant au soutien de la Commission à la République du Libéria pour le second tour des élections présidentielles.

105. En outre, le Président a informé le CAF d'une réunion de haut niveau des Ministres du Commerce des États Membres du Corridor Abidjan-Lagos ; ces derniers se sont rencontrés et ont convenu d'éliminer les entraves au commerce transfrontalier et à la libre circulation des personnes le long du Corridor.

106. Le Président a clos son propos en soulignant certains soutiens financiers récemment octroyés en vue d'améliorer la situation sécuritaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

107. Le Président du CAF, l'Ambassadeur Dr. Yakubu A. Dadu, a exprimé la reconnaissance du CAF pour cette visite du Président de la Commission. Il lui a demandé de mettre en place des mesures visant à garantir l'utilisation judicieuse par les institutions de la Communauté des ressources modestes mises à leur disposition, au regard de la situation économique difficile dans laquelle se trouvent actuellement les États membres.

Point 15 : Adoption du Rapport

108. Le rapport a été adopté après amendements.

Point 15 : Séance de clôture

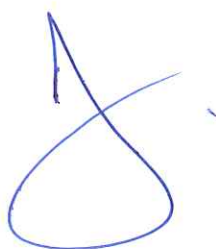
109. Au cours de la cérémonie de clôture, la Directrice du Bureau national CEDEAO de Cabo Verde, Madame Isa RODRIGUES, a prononcé la motion de remerciement. S'en est suivie l'allocution de clôture du Président du CAF. Dans son allocution de clôture, S.E. Dr. Yakubu A. Dadu, a adressé ses remerciements aux membres pour leurs contributions actives et précieuses aux questions urgentes et d'importance critique concernant l'amélioration de la situation des institutions de la CEDEAO. Il a exhorté la Commission à s'attacher à défendre avec diligence ce budget devant le Parlement de la CEDEAO, puis a invité les membres du CAF à présenter à leurs ministres respectifs un compte rendu approprié des recommandations de la réunion.

110. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la réunion et a souhaité à toutes les délégations un bon voyage vers leurs destinations respectives.

FAIT A ABUJA, LE 10 NOVEMBRE 2023.

POUR LE COMITE,

LE PRESIDENT,



S.E. DR. YAKUBU A. DADU



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ECW/AFC/XXXIII/1
Original : Anglais
Date : 10 novembre 2023

TRENTE-TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

1^{ER} – 10 novembre 2023

MOTION DE REMERCIEMENTS

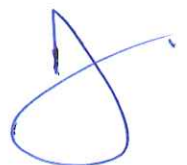
Les membres du Comité de l'Administration et des Finances de la CEDEAO, réunis à Abuja du 1^{er} au 10 novembre 2023, expriment leur profonde gratitude à **Son Excellence Bola Ahmed Tinubu**, Président de la République Fédérale du Nigeria, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Nigeria pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour les excellents moyens mis à leur disposition en vue d'assurer le bon déroulement de leurs travaux.

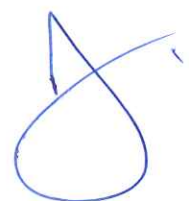
FAIT À ABUJA, LE 10 NOVEMBRE 2023

LE COMITÉ

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE



ECONOMIC COMMUNITY OF WEST
AFRICAN STATES

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS/
LISTA DOS PARTICIPANTES

**34TH ORDINARY MEETING OF THE ADMINISTRATION
AND FINANCE COMMITTEE, ECOWAS COMMISSION, ABUJA -
NIGERIA**

**34^{EME} REUNION ORDINAIRE DU COMITE
DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES, COMMISSION
CEDEAO, ABUJA - NIGERIA**

**34^a REUNIÃO ORDINÁRIA DO COMITÉ DE ADMINISTRAÇÃO E
FINANÇAS, COMISSÃO DA CEDEAO ABUJA - NIGÉRIA**

1 – 10 November 2023

PAYS/COUNTRY INSTITUTIONS	NOMS/NAMES	FONCTIONS/STATUS	ADRESSE/ADDRESS
BENIN	FAUSTIN GUIDI	DIRECTEUR DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE EREGIONALE CHEF DU BUREAU NATIONAL CEDEAO	Ministère de l'économie et des Finances Benin Tel : +22921301851 Email: fguidi@finances.bj
	S. ROMEO R. HOUNPHONOU	DIRECTEUR ADJOINT DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN ORIENT	Ministère des Affaires Etrangères Benin Tel : +229 97985466 Email : romain:hounkonou@gmail.com
CABO VERDE	ISA RODRIGUES	COORDENADORA DA CÉLULA NACIONAL DA CEDEAO	Ministère des Affaires Etrangères, Coopération et Intégration Régionale CPNº 60, Achada Sto. António, Praia, Santiago - Cabo Verde +2382607853 morais.isa@mnec.gov.cv
	FRANCISCO FERNANDES TAVARES	CONSULTOR JUNTO DO VICE-PRIMEIRO-MINISTRO E MINISTRO DAS FINANÇAS E DO FOMENTO EMPRESARIAL	Ministerio Das Finanças E Do Fomento Empresarial Av Amílcar Cabral, Praia Cabo Verde Tel : +2382607500 Email : francisco.f.tavares@mf.gov.cv chicotavares@yahoo.com.br
COTE D'IVOIRE	DIBI FRANCINE DELCHANDE	DEPUTY DIRECTOR OF REGIONAL ORGANIZATIONS, REPRESENTATIVE OF HEAD OF NATIONAL OFFICE	Ministère des Affaires Etrangères Tél : (+225) 0707394647 / 0103984948 Email : delchande@gmail.com

PAYS/COUNTRY INSTITUTIONS	NOMS/NAMES	FONCTIONS/STATUS	ADRESSE/ ADDRESS
	M. SAIN OGUIE	DIRECTEUR GENERAL DE L'ECONOMIE	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, Abidjan-Abidjan, Plateau Immeuble SCIAM Tel : +225 27 2020 0909 Email : sainogueie7@gmail.com o.sain@dge.gouv.ci
THE GAMBIA	NDEYE TABARA TOURAY	HEAD OF NATIONAL OFFICE DIRECTOR OF REGIONAL INTEGRATION	Ministry of Trade, Industry, Regional Integration and Employment Banjul Tel: +220 9092453 Email: nttouray@gmail.com
	MUSTAPHA SAMATEH	DIRECTOR OF BUDGET	Ministry of Finance and Economic Affairs The Quadrangle Banjul Tel: +2202013703 Email: maksamateh@gmail.com
	DR. ROBERT AFRIYIE	DIRECTOR/REGIONAL INTEGRATION BUREAU AND HEAD OF ECOWAS NATIONAL OFFIC	Ministry of Foreign Affairs and Regional Integration, No. 5 Agostinho Neto Road, Airport Residential Area, Accra, Ghana, Tel. 233302999604 Email. info@mfa.gov.gh , robert.afriyie@mfa.gov.gh ,
GHANA	ENOCH OBENG-DARKO	HEAD INT. & REGIONAL ECONOMIC POLICY UNIT	Ministry of Finance P.O. Box MB40 Ministries Accra Tel. +233 244 42 43 64 Email: eodarko2000@gmail.com

PAYS/COUNTRY INSTITUTIONS	NOMS/NAMES	FONCTIONS/STATUS	ADRESSE/ADDRESS
GUINEE BISSAU	MS. CRISTINA DA SILVA PEDREIRA	CHEF CELLULE NATIONALE CEDEAO	Secretaria de Estado do Plano e Integração Regional Palacio do Governo Av dos Combatentes da Liberdade de Pateria, CP 06 Bissau Tel : +245 96 6706648 Email : cristinasilvapedreira@yahoo.com.br
	CARFA EMBALO	Directeur General Adjoint du Budget.	Ministère de l'Economie et des Finances Av. Amilcar Cabral BP N° 67 Bissau Tel : 245955755380 Email : carfaeb@gmail.com
LIBERIA	MR. BENEDICT D. ROBERTS	HEAD OF ECOWAS NATIONAL OFFICE	Ministry of Finance & Development Planning Broad & Meclin Streets Monrovia, Liberia Tel: +231 88 6 258 196 Email: broberts@mfpd.gov.lr
	MR. ANTHONY CHEA KPALLEH JR.	MINISTRY OF FORGIGN AFFAIRS	Ministry of Foreign Affairs Capito Hill Monrovia, Liberia Monrovia, Liberia Tel: +231770455046/886533107 Email: anhebat@yahoo.com/anthonykpalleh364@gmail.com
NIGERIA	AMB. YAKUBU AUDU DADU	HEAD OF ECOWAS NATIONAL OFFICE	Ministry of Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs, Abuja Tel: +2348167175966 Email: yakubudadu@gmail.com dadadu01@yahoo.com
	ALIYU M. NAKWADA	ASSISTANT DIRECTOR ECOWAS	Ministry of Finance Abuja

PAYS/COUNTRY INSTITUTIONS	NOMS/NAMES	FONCTIONS/STATUS	ADRESSE / ADDRESS
			Tel: +234 8026666625 Email: nakwada7@gmail.com
	HORSFALL JACOB ATANNU	MINISTER COUNSELLOR	Ministry of Foreign Affairs ECOWAS National Unit Tel: +234 9058678669 Email: atannuikakita@gmail.com
SENEGAL	AMB. STEPHAN SYLVAIN SAMBOU	RESPONSABLE DU BUREAU NATIONAL DE LA CEDEAO	Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur Dakar Tel : +221338891319 Email : sylvainsambou@hotmail.com
	M. NGOM MOUSTAPHA	Chef de la Cellule de suivi de l'Intégration du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Tel : +221 77 332 6699 Email : mngom72@gmail.com
SIERRA LEONE	KOMBA MOMOH	HEAD OF ECOWAS NATIONAL OFFICE	Ministry of Planning and Economic Development, NAO Building, OAU Drive, Tower Hill, Freetown, Tel: 23279045282 Email: komsco@yahoo.com
	BENSON MICHAEL KISSIME KAMARA	BUDGET OFFICER	Ministry of Finance George Street, Freetown Tel : +23277676207 Email: bensonkamarack@gmail.com

TOGO	MR. LAGNIE BABIMLE KPADJA	CHARGE D'ETUDES A LA CELLULE CEDEAO-UEMOA	Ministère de l'Economie Cellule CEDEAO-UEMOA Lomé Tel : +228 90 99 82 96 Email : lagbak11@yahoo.fr
	KONDI MANI	DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur Lomé Tel: +228 921 99329 Email : manikondi@ymail.com

